

# BULLETIN CK/mer et HISTORIQUE

par Guy Lecointre

(texte extrait du CD Rom des 100 premiers bulletins de CK/mer- 2004)

Pour mieux comprendre certains articles, il est important de les re-situer dans leur contexte historique. Ce bref rappel des faits marquants de notre histoire kayakiste permettra de fixer quelques points de repère.

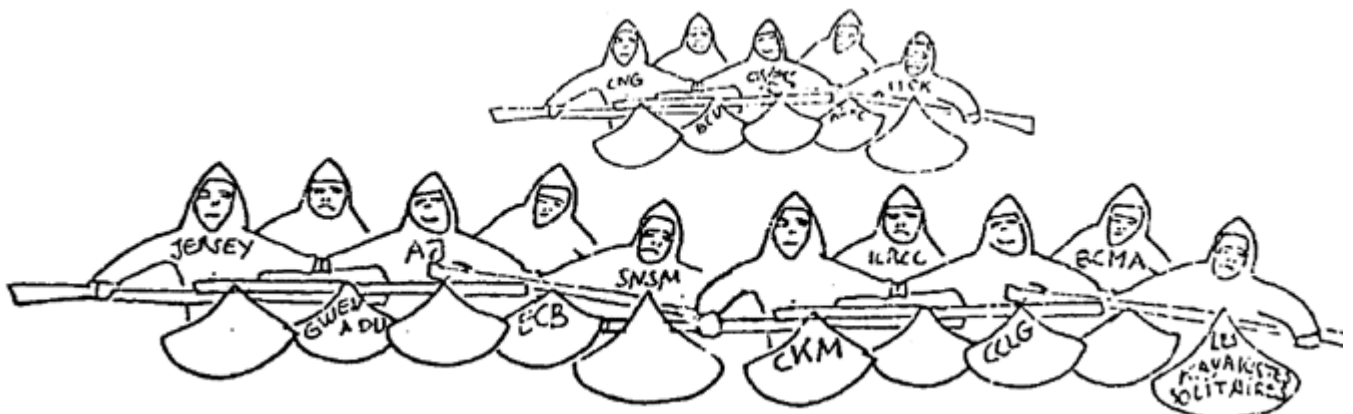
## Les origines de CK/mer

L'association CK/mer a été fondée à Paris, le 20 octobre 1980, déclarée le 29 septembre 1981 sous le numéro 29/1098, parue au journal officiel du 15 octobre 1981.

Membres fondateurs : François Blanc, Jean-Jacques Blanchet, Loïc Bourdon, Alain Cornette, Huguette Huzé, Monique Le Chevallier, Guy Ogez, et John Kuyser. Voir la liste des [administrateurs](#).

Jean-Jacques Blanchet est président pour les années 81, 82 et 83.

CK/mer à ses débuts, par son secrétaire général Guy Ogez, avait l'ambition de faire la **synthèse entre Les Glénans (Centre nautique) et la F.F.C.K. (Fédération Française de Canoë-Kayak)**, et d'être le lien entre les différents organismes concernés par le kayak de mer.



Dessin paru dans le bulletin CK/mer n° 8, page 1, en 1982. On peut y lire de gauche à droite, sur les anoraks des kayakistes et sur les coques des kayaks :

- En haut : CNG (" Centre Nautique des Glénans "), BCU (" British Canoe Union "), CK/mer (" Connaissance du Kayak de Mer "), Illisible ... ; FFCK (" Fédération Française de Canoë-Kayak ").

- En bas : JERSEY (" Advanced Sea Kayak Club "), GWEN A DU, AJ (" Auberge de Jeunesse de Paimpol "), ECB ( " Ecole des Chefs de Base Nautique des Glénans " à Concarneau. C'est devenu INBG : " Institut Nautique de Bretagne des Glénans ", 2 rue Bayard à Concarneau), SNSM (" Société Nationale de Sauvetage en Mer "), CKM (" Canoë Kayak Magazine "), ILRCC (" International Long River Canoeist Club ", créé par Peter SALISBURY, dont la Lettre a cessé de paraître depuis une bonne douzaine d'années. A l'époque ce club regroupait tous les kayakistes européens au très long cours.), CCLG (" Corps of Canoe Life Guards "), BCMA ( ?....), LES KAYAKISTES SOLITAIRES.

**Guy Ogez marque fortement CK/mer de son empreinte pour les années 81, 82, 83 et 84.** En 85 il devient président d'honneur. Le président, en 85, est alors Patrick Nérissou et les autres membres du CA : Pascal Bourdon, Anne Marsouin, Pierre Malinge, Philippe Desmars, Guy Cloarec, Jean-Marc Janvier, Marc Delahaie-Poupon, Antoine Pelhuche, François Jouas-Poutrel. Les correspondants régionaux : Christian Gabard, Marc Delahaie-Poupon, Michel Guillotin, Rémi Gibeaux, Patrick Nérissou.

## **Les débuts du bulletin CK/mer**

**Les premiers numéros du bulletin de CK/mer échappent partiellement à notre classification :** les articles y font 8 à 10 lignes et informent, entre autres, sur l'actualité kayakiste de l'époque, entre autres internationale, sur les structures et associations qui animaient l'activité en France et à l'étranger (ce que reprendra P.K.I. plus tard. "[www.pariskayak.net](http://www.pariskayak.net)"). Ces articles très courts, que nous pourrions qualifier de "brèves" aujourd'hui, sont le témoignage du fourmillement du milieu kayakiste à cette époque.

On remarque que des formations moniteurs kayak de mer se sont déroulées au Centre Nautique des Glénans en mars et avril 1983 (n° 10 p. 2). "La croisière salée", pour découvrir les Glénans en kayak (avec bateau accompagnateur), est l'exemple d'une collaboration CK/mer-Centre Nautique des Glénans (1983, n°11 p.6).

**L'Auberge de Jeunesse de Paimpol, avec Guy Cloarec, propose à partir de 1980 des formations payantes pour une pratique du kayak de mer en autonomie.** Citons quelques formateurs référents de l'AJ de Paimpol : Guy Cloarec, Loïc Bourdon, Patrick Lemoine, Yann Lemoine, Pascal Mallard, François Chouvellon, Christian Scalbert...

## **CK/mer et la FFCK (Fédération Française de Canoë-Kayak)**

La FFCK a toujours été centrée principalement sur la rivière et la compétition, même si ses clubs proposent une pratique *encadrée*, accompagnée, du kayak de mer de loisirs ou encore la participation à des compétitions de "mérathon". La randonnée itinérante était globalement ignorée.

Les kayakistes intéressés par une pratique *non-encadrée*, responsable et autonome, se tournent souvent vers des associations comme CK/mer, l'Association de Kayak de Mer du Ponant (AKMP), l'Association des Kayakistes du Trégor-Goëlo, Kaméléon, Binic Kayak Mer (BKM), Marenostrea, Rando Kayak Mer (RKM - Larmor Baden), etc... ou un centre de formation comme l'Auberge de Jeunesse de Paimpol (temporairement fermée).

Ces deux mondes sont complémentaires. Un certain nombre de kayakistes oeuvrent dans des clubs FFCK et parallèlement pratiquent de façon indépendante (avec des amis et dans des structures liées aux pratiques autonomes). La plupart des cadres FFCK sont issus de la compétition, ce qui explique pour une part cette différence de culture entre les deux approches de notre activité.

**Le bulletin relate quelques actions de la F.F.C.K. de 1981 à 1983, pour ce qui est du kayak de mer hors compétition.** Celles-ci sont l'initiative de quelques personnes motivées comme Denis Cheminade et quelques autres (n° 2 : "spécial histoire") ; René Trégaro (n°4, p. 2 et n°5, p. 4...) ; Jean Lutz (n° 4, p. 2 et n° 5, p. 2...) ; Michel Guillotin (n° 11, p. 6 : le "Rallye fédéral de Bretagne sud") ; Christian Gabard (n° 12, p. 6 : "Traversée de la Manche"

transformée en "Raid International aux Iles Chausey". Les " Journées Franco-Britanniques à St Malo du 9/10 octobre 1982 (n° 9, p. 1 et 2) sont présidées par Bertrand Colombe, président d'honneur de la F.F.C.K. (n° 8, p. 2).. **mais les années 83 et 84 voient apparaître une rupture dans les relations CK/mer- F.F.C.K.**

Dix-sept ans après cette rupture, la mise en place de la **6ème catégorie** pour les kayaks de mer, par la F.F.C.K. et la Fédération Française des Sports d'Aviron, avec l'arrêté du **28 juin 2000**, créera de nouvelles tensions. Cet arrêté impose d'installer 30 à 40 litres de mousse pour la flottabilité dans les kayaks. Si les kayakistes sortant à la journée ne sont pas spécialement gênés par cette mesure (à part le prix), les randonneurs sont lourdement handicapés par les problèmes de chargement engendrant des problèmes de sécurité.

## **CK/mer et Pagayeurs Marins**

**"PAGAYEURS MARINS, Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer"** (président : Philippe Lasnier) **est créée en mars 2001**. Elle a pour objet le regroupement d'associations et d'individus utilisateurs de kayak de mer en vue de les représenter devant les instances nationales et internationales (objectif délaissé par CK/mer depuis un certain nombre d'années).

Son premier objectif est la modification de l'arrêté du 28 juin 2000.

L'association CK/mer est affiliée à cette nouvelle fédération depuis son AG du 12 novembre 2001. Guy Ogez, fondateur de CK/mer, est Président d'honneur et co-fondateur de Pagayeurs Marins ([www.pagayeursmarins.org](http://www.pagayeursmarins.org)).

**L'adhésion de CK/mer à cette nouvelle fédération s'est essentiellement faite sur la base de la défense d'une réglementation acceptable, suite à la mise en place déplorable de la 6ème catégorie.** L'appellation " Fédération " répondait à une demande des autorités ministérielles et maritimes qui ne voulaient avoir comme interlocuteurs que des " Fédérations ". L'existence de deux associations nationales, CK/mer et Pagayeurs Marins, soulève des interrogations sur l'organisation et les objectifs respectifs de ces deux structures. Début 2004, des discussions sont en cours pour trouver des solutions acceptables pour tous.

## **Nombre d'adhérents à CK/mer (création de CK/mer en 1981)**

Dans le n° 15, p. 1, sous le titre " Un bateau qui revit ", il est précisé : " Cette année (1985, ndlr), CK/mer fêtera son cinquième anniversaire avec plus de **500 membres...** ".

Dans le n° 18, p. 1, décembre 1985, Patrick Nérissou écrit "CK/mer, comme la plupart des associations, doit sa création à un homme et à une idée. La disponibilité de Guy Ogez pendant quelques temps et son idée, qui faisait son chemin, ont assuré pendant trois ans le succès de CK/mer. **Près de 600 adhérents** en France, bien sûr, mais aussi à l'étranger, une manifestation annuelle à Saint-Malo qui ne déplace pas seulement les adhérents mais aussi les constructeurs de bateaux et les fabricants de matériels, on commençait à trouver ça normal et on ne pensait pas assez que tout reposait presque entièrement sur un seul homme", il ajoute "Certes le nombre des adhérents, environ 130 en décembre (1985, ndlr), est encore loin d'avoir retrouvé le niveau de 1983...".

En 1984, Guy Ogez, face à ses obligations professionnelles, prendra donc ses distances. Le retrait de cette personnalité centrale de l'association, entraînera un net ralentissement des activités de CK/mer, avec une reprise en 1985.

**Début 2004**, le nombre d'adhérents à CK/mer (associations et professionnels inclus) est d'environ **200**.

## **Le bulletin CK/mer : une certaine mémoire**

Les bulletins de CK/mer étant composés d'articles, considérés comme des courriers d'adhérents adressés aux autres adhérents, ne prétendent pas couvrir intégralement l'actualité kayakiste.

Relevons quelques manques, entre autres, l'expédition remarquable d'une équipe dirigée par Guy Cloarec (qui fut membre du CA de CK/mer de 83 à 92 et correspondant régional CK/mer des Côtes d'Armor de 88 à 92) :

"Il était six kayaks de Paimpol qui franchirent le Cap Horn", Ouest-France relate par cet article ( 20-03-96 Rennes) l'expédition de Guy Cloarec, Pascal Béal, Frédéric Berrod, Jean-Michel Couty, François Jouan et Pascal Mallard. Ces six kayakistes touchèrent le Cap Horn le 14 janvier 1996 après 10 jours de navigation périlleuse. Cet exploit est également raconté dans un document de l'Auberge de Jeunesse de Paimpol "Cap Horn". (*Auberge de Jeunesse de Paimpol Château de Kerraoul 22500 Paimpol*).

Ils existe de nombreux autres randonneurs au long cours qui n'écrivent pas, très peu, ou ailleurs, sur leurs engagements kayakistes. **CK/mer est la plus importante mémoire du kayak de mer en France, hors-compétition**, mais c'est une mémoire limitée par son principe de fonctionnement. La rédaction des articles dépend de la bonne volonté, des expériences et des talents de ses membres. La coordination et la mise en page sont assurées par une équipe bénévole.

En plus de Connaissance du Kayak de Mer [www.ckmer.com](http://www.ckmer.com), autres mémoires :

- Canoë-Kayak Magazine : [www.canoekayakmagazine.com](http://www.canoekayakmagazine.com)
- Canoë-Kayak Club de France : [perso.wanadoo.fr/heureteau.mcardle/ckcfcpsc](http://perso.wanadoo.fr/heureteau.mcardle/ckcfcpsc)
- FFCK, Fédération Française de Canoë-Kayak : [www.ffck.org](http://www.ffck.org)
- PAGAYEURS MARINS, Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer : [www.pagayeursmarins.org](http://www.pagayeursmarins.org)
- PKI (Paris Kayak International) : [www.pariskayak.net](http://www.pariskayak.net)

## **REGLEMENTATION - DATES REMARQUABLES**

**Avant 1969** - Aucune réglementation : "*Un décret de 1969 considère les kayaks comme "engins de plage". Ces embarcations ne sont donc pas autorisées à dépasser la limite des trois cents mètres du rivage" (Les Glénans, n° 104) .* Le kayak de mer considéré comme un "engin de plage" est donc limité à naviguer jusqu'à 300m du rivage à partir de 1969.

**1980 - Premier tour de Bretagne en kayak** de mer avec Loïc Logeais, Yvon Odion, Pascal et Loïc Bourdon (de Dinan), Franco Ferrero (de Jersey). Raid de 26 jours, départ le 03.08.80 de Pénestin à l'embouchure de la Vilaine, arrivée le 29.08.80. au Mont Saint-Michel. Compte

rendu de cette première dans le bulletin " Glénans ", février 1981, n° 104, p. 26 à 30, et dans Canoë Kayak Magazine, avec quelques différences, n° 54, avril-mai 1981, p. 17 à 21.

Ce groupe de kayakistes obtient une dérogation exceptionnelle des Affaires maritimes de naviguer jusqu'à 1 mille des côtes, "...sous réserve toutefois du port d'un vêtement isothermique et d'une voiture accompagnatrice servant de liaison avec les CROSS concernés..." (Glénans n° 104). Cette performance participera à faire reconnaître les possibilités de l'activité kayak de mer.

**1982 - Guy Ogez, fondateur de CK/mer, élabore un document pour obtenir la reconnaissance du kayak de mer par les autorités maritimes et, plus concrètement, une dérogation à naviguer jusqu'à 1 mille des côtes.** Ce dossier ne pouvant être présenté aux instances compétentes que par une fédération, la FFCK acceptera de le présenter aux autorités maritimes qui l'acceptent (*Avis n° 134/26 du 18 juin 1982, de la CNSNP*).

**1990 - L'Association de Kayak de Mer du Ponant (AKMP),** Président Georges Colléter, fondée en 1987, organise "La randonnée du Ponant" pour relier toutes les îles du Ponant : Saint Malo - Le Croisic du 27-07 au 18-08-91, CK/mer n° 51.

**1990 -** Mise en place, par la Direction Régionale des Affaires Maritimes de Bretagne (DRAM), grâce aux initiatives de Georges Colléter, d'une **dérogation** annuelle et renouvelable, pour naviguer en **5ème catégorie**, soit jusqu'à 5 milles d'un abri le long des côtes de Bretagne (plus tard cette dérogation sera étendue à une partie des côtes normandes, puis elle n'y sera plus reconduite).

**A titre expérimental et provisoire, cette dérogation 5ème catégorie a été accordée le 9 avril 1990 et n'était valable que pour la Bretagne.**

Cette dérogation, avec ses caractéristiques techniques et équipements de sécurité, a fait les preuves de son efficacité car, à ce jour, aucun accident en kayak de mer n'est à déplorer dans ce cadre. Ceci a permis un renouvellement, accordé chaque année par la DRAM ("*Courrier n° 1335/AT du 9 avril 1990, de la DRAM de Bretagne*" complété par "*Note n° 300/SECU du 23 mai 1990 du Centre de Sécurité du Finistère Sud*").

**2000 - Début de la mise en place de la 6ème catégorie le 28 juin 2000,** à l'élaboration de laquelle la FFCK et la Fédération Française des Sports d'Aviron ont participé. Elle permet de naviguer jusqu'à 2 milles des côtes sous certaines conditions, entre autres, le moussage des caissons et du cockpit. La mise en place définitive est prévu pour le 3 août 2003. ("*Arrêté du 28 juin 2000, modifiant l'Arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires. NOR : EQUH0001138A, publié le 03 août 2000 au Journal Officiel*").

**Mars 2001 - "PAGAYEURS MARINS, Fédération de la Plaisance en Kayak de Mer"** (président : Philippe Lasnier) **est créée en mars 2001 pour défendre les kayakistes naviguant en autonomie et en responsabilité individuelles,** auprès des Autorités Maritimes et d'autres instances de conseil. L'association CK/mer est affiliée à cette nouvelle fédération depuis le 12 novembre 2001. Guy Ogez, fondateur de CK/mer, est Président d'honneur et co-fondateur de Pagayeurs Marins ([www.pagayeursmarins.org](http://www.pagayeursmarins.org)).

**2003 -** Echéance importante pour les kayakistes randonneurs, le 3 août était la date limite de la période transitoire de 3 ans prévue après la date de publication de cet Arrêté au Journal Officiel. A cette date, le kayak de mer aurait été pratiquement interdit à la randonnée autonome, en France, uniquement pour des raisons administratives. En particulier, l'obligation

de mettre 30 à 40 litres de mousse dans chaque kayak ne correspondait à aucune exigence de sécurité liée à une accidentologie répertoriée et réduisait le volume utile à un point tel que l'activité était rendue difficile voire impossible ou dangereuse pour les longues randonnées.

**26 mars 2003 - Le Bureau de la Plaisance (Denis Clérin) , dépendant de la Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral**, organise une réunion, le 26 mars 2003, avec tous les acteurs du kayak de mer concernés : D.T.M.P.L./LN2, FFCK, Fédération Française des Sports d'Aviron, Pagayeurs Marins, DRAM Bretagne, Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques, Groupe travail constructeurs (F.I.N.). **CK/mer invitée à cette réunion du 26 mars 2003** délègue sa représentativité à Pagayeurs Marins pour cette mission précise sur la législation (tout en continuant à participer à la réflexion sur ce dossier).

La FFCK, qui reconnaît l'utilité de reprendre ce dossier très mal engagé par elle et la Fédération Française des Sports d'Aviron, délègue une nouvelle équipe, Jean-Philippe Winiarski et Loïck Bourdon (Centre National du Kayak de Mer), pour étudier un nouveau projet. Au fil des mois, il s'avèrera que les nouvelles positions de la FFCK et celles de Pagayeurs Marins seront assez proches sur ce dossier de la réglementation.

**4 août 2003** - Un arrêté temporaire est signé, et publié au Journal Officiel le 3 septembre 2003. Dans l'attente d'une législation modifiée, il prolonge de deux ans la période d'application de la dérogation permettant de naviguer jusqu'à un mille.

**25 novembre 2003** - Le Bureau de la Plaisance, dépendant de la Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral, demande à la FFCK d'organiser des tests de flottabilité. Ces essais ont lieu dans une piscine privée de la Sté Desjoyaux à Dinard. Personnes présentes : Denis Clérin, Bruno Guillemain (D.T.M.P.L./LN2) ; Mr. Roué (D.R.A.M. Bretagne) ; Mme Legout et Mr. Bénic (Quartier des Affaires Maritimes de St Malo) ; Pascal Lebéé (Polyform) ; Dominique Bourçois (Plasmor) ; Guy Van Achter et Jean-Marc Terrade (CK/mer) ; Georges Colléter (Pagayeurs Marins) ; pour la FFCK : Jean-Philippe Winiarski, Loïck Bourdon (Centre National du Kayak de Mer), Jean-Louis Leroux (ETR Bretagne-Club de Brest), Yves Lorcy (CRBCK), Jean-Yves Prigent (CTR Canoë Kayak Bretagne).

Un film vidéo, sur des essais similaires, avait déjà été réalisé par l'Association de Kayak de Mer du Ponant (AKPM - Georges Colléter), le 9 novembre 1996 à Landévennec (18 personnes présentes), et remis aux Affaires Maritimes. On peut retrouver les conditions de ces essais dans le " Manifeste des Pagayeurs Marins " sur le site " [www.pagayeursmarins.org](http://www.pagayeursmarins.org) ". Lire aussi article " Flottabilité des kayaks de mer ", J.P. Gardie, CK/mer n° 74. Sept ans après, les mêmes causes produisent les mêmes effets, et des conclusions similaires en sont tirées... Nous devons faire le constat regrettable que beaucoup d'énergie aurait pu être économisée si ce dossier avait été confié dès le début aux acteurs reconnus et compétents de ce milieu.

**12 janvier 2004 - la Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral, DTMPL/LN2**, adresse aux destinataires (FFCK, Fédération française des sociétés d'aviron, Pagayeurs Marins, CK/mer, Fédération des industries nautiques, Direction régionale des affaires maritimes Bretagne, Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques) :

1. [Lettre de](#) la Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral, DTMPL/LN2.
2. [Procès Verbal](#) d'essais de flottabilité de kayak de mer (DTMPL/LN2).

3. [Projet de nouvel arrêté](#) modifiant l'arrêté du 23/11/1987 relatif à la sécurité des navires et réglementant l'activité en mer des embarcations mues exclusivement par l'énergie humaine (DTMPL/LN2).

Pagayeurs Marins adresse une réponse en retour : [Avis sur le projet de nouvel arrêté](#). Début mai 2004, le magazine [Voiles & voiliers](#) se faisait l'écho d'une nouvelle orientation dans la législation qui rejoindrait les projets de législation européenne.

---

© 1981-2004 - [www.ckmer.com](http://www.ckmer.com)